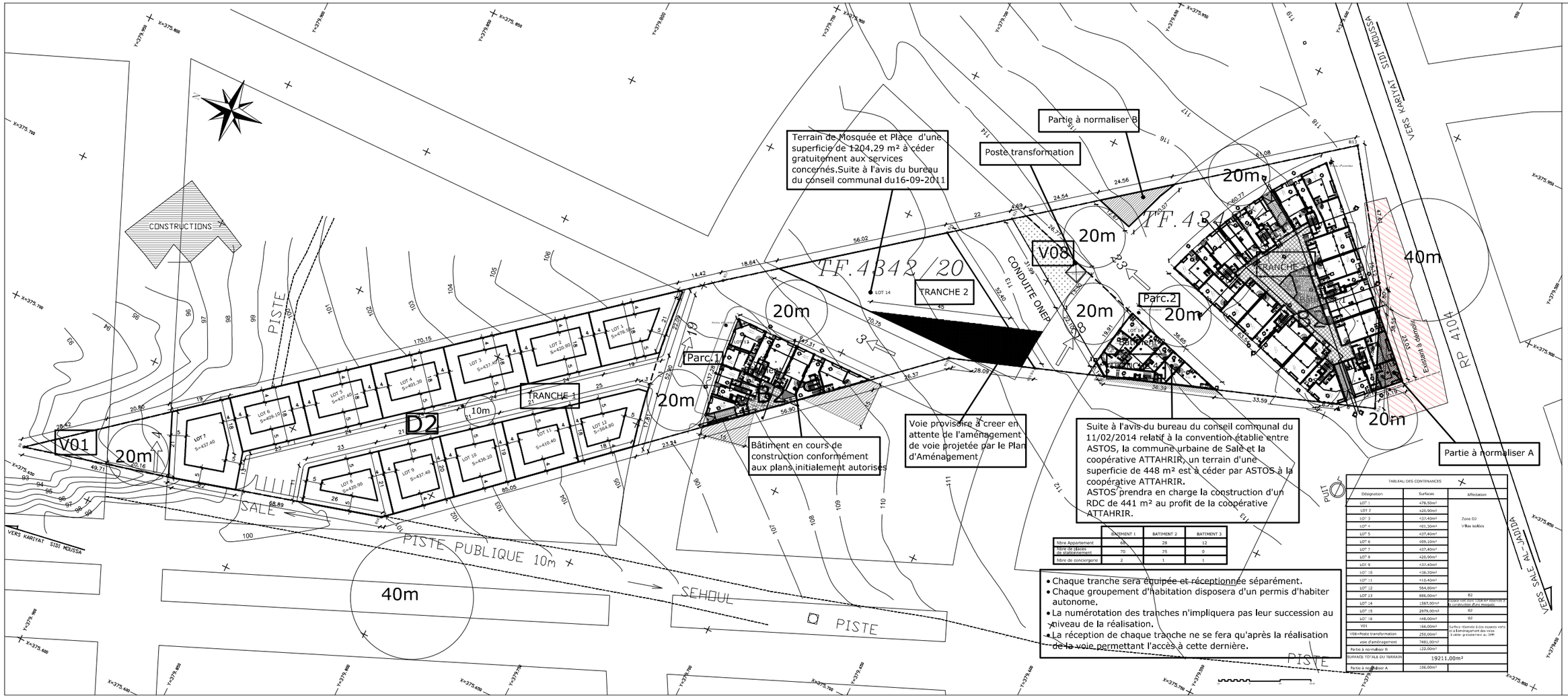

	BATIMENT 1	BATIMENT 2	BATIMENT 3
Nbre Appartement	56	28	12
Nbre de places de stationnement	70	25	0
Nbre de conciergerie	2	1	1

- Chaque tranche sera équipée et réceptionnée séparément.
- Chaque groupement d'habitation disposera d'un permis d'habiter autonome.
- La numérotation des tranches n'impliquera pas leur succession au niveau de la réalisation.
- La réception de chaque tranche ne se fera qu'après la réalisation de la voie permettant l'accès à cette dernière.

TABLEAU DES CONTENANCES

Désignation	Surfaces	Affectation
LOT 1	476,50m²	Zone D2 Villas isolées
LOT 2	420,90m²	
LOT 3	437,40m²	
LOT 4	401,30m²	
LOT 5	437,40m²	
LOT 6	409,10m²	
LOT 7	437,40m²	
LOT 8	420,90m²	
LOT 9	437,40m²	
LOT 10	436,20m²	
LOT 11	410,40m²	
LOT 12	564,80m²	
LOT 13	886,00m²	B2
LOT 14	1587,00m²	Usage réservé aux bâtiments à la construction (Parc mosquée)
LOT 15	2979,00m²	B2
LOT 16	448,00m²	B2
V01	166,00m²	Surface réservée à des espaces verts à l'aménagement des voies à céder gratuitement au DPH
V08+Poste transformation	250,00m²	
voie d'aménagement	7481,00m²	
Partie à normaliser B	122,00m²	
SURFACE TOTALE DU TERRAIN	19211,00m²	
Partie à normaliser A	106,00m²	

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
WILAYA DU GRAND CASABLANCA-SETTAT ZAER
PREFECTURE DE SALE
COMMUNE URBAINE DE SALE
ARRONDISSEMENT DE HSSAINI

PROPRIETE DE : ASSOCIATION TECHNOPOLITAINE POUR LES SPORTS SOCIAUX
SITE : MOHAMED SETTI BARLIA DOUAR HSSAINE SALE

PROJET : MODIFICATION D'UN PROJET DE LOTISSEMENT ET CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE SPORTIFS SOCIAUX (R+1) AVEC VESTIAIRES, BUVETTE, TERRAINS DE SPORTS, PARKINGS ET ENVIRONNEMENTS DE CONSTRUCTION ET DE LOTISSEMENT

N° : 4342/20

DEROUICH ARCHITECTE & ASSOCIES
11 AL HASSAN DOUKKALI
RABAT-AGDAL
TELEPHONE : 05 37 77 22 22 / 05 37 77 10 18 - FAX : 05 37 77 70 21

ECHELLE : 1/250
DATE : 19/04/2018
DESSINE PAR : KC, Mn.

TITRE DU DESSIN
■ Rez DE CHAUSSEE PROPOSE
■ Rez DE CHAUSSEE

PLANCHE N° 2/15

DATE : TRAVAUX EXECUTES DANS LE CADRE D'UN PROJET DE LOTISSEMENT ET CONSTRUCTION ; SUITE A UN ARRETE DE L'ADMINISTRATION DEMANDANT LA RECTIFICATION DU PROJET ; SUITE A LA CONSTATATION MENTIONNANT QUE LA PARCELLE N'EST PAS DE MOSQUEE ; ...

RESPONSABILITE DU MAITRE D'OUVRAGE : LES DOMMAGES ET LITIGES ET TOUTES PRETENTIONS TECHNIQUES ET FINANCIERS DANS LE CADRE DE CE PROJET SERONT A LA CHARGE DU MAITRE D'OUVRAGE.

LE PROPRIETAIRE ET L'ARCHITECTE DEGAGENT PAR LEUR ETAT, L'ARCHITECTE DERIVE L'ARCHITECTE DER TRAVAUX.

L'ARCHITECTE DEGAGEANT AUTRE DU PRESENT PROJET DEPASSANT 3 EXPLOITS (Ex. Trimestre) ET DE PREVOIR LA DEFORMATION.

LE PRESENT PLAN DESSINE DEVRAITE ALORS CLAIR ET NE DOITS PAS NOIR DE DEVOIR DE QUALITE DE DESSIN.

INDICE	MODIFICATION	DATE

PROJET

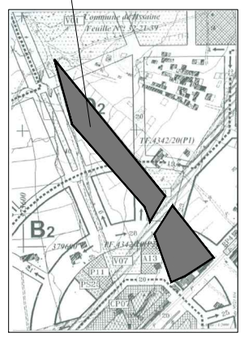

Plan de situation
Echelle 1/2000

Legende

PARCELLE 1		
MATRICULE	X	Y
B8	375656.55	379926.15
B7	375668.66	379877.94
B16	375686.74	379811.46
B15	375813.65	379667.81
B20bis	375822.82	379641.24
B24	375850.09	379685.99
B17	375804.33	379744.95
Contenance = 1ha 20a 55ca = 12055 m²		

PARCELLE 2		
MATRICULE	X	Y
B21	375863.31	379668.95
B17	375830.25	379619.74
B14	375859.22	379535.85
B4	375894.62	379551.03
B13	375933.74	379578.20
Contenance = 0ha 71a 56ca = 7156 m²		